



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


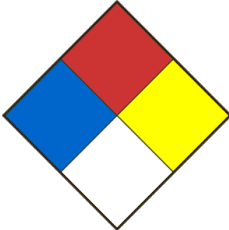
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit TRIOXYDE D'ARSENIC (STD. PRIMAIRE)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique As ₂ O ₃		Numéro MAT AR-0163	Masse molaire 197,84
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ARSENIC (III) OXIDE, OXYDE D'ARSENIC, OXYDE D'ARSENIC (III), ACIDE ARSENIQUEUX, OXYDE ARSENIQUEUX, ANHYDRIDE ARSENIQUEUX, SESQUIOXYDE D'ARSENIC, ARSENIC BLANC, ARSENOLITE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2020-11-17	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Cancérogénicité catégorie 1A Toxicité aiguë-Orale catégorie 2
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	H300 Mortel en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H350 Peut provoquer le cancer.
Conseils de prudence (P)	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 3 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Consulter immédiatement un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, faire la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau et faire vomir. L'usage de dimercaprol ou British Anti Lewisite (BAL) comme antidote peut être recommandé dans le cas d'intoxication à certains métaux lourds, mais au préalable, en avisant le personnel médical. Obtenir une aide médicale immédiate.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Brûlures chimiques de la peau. Irritation oculaire. Nausée et vomissements. Pneumonie. Troubles gastro-intestinaux. Dépression du système nerveux central. Difficultés respiratoires. Effets hépatotoxiques. Effets néphrotoxiques. Lésions oculaires. Toux. Maux de têtes. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas d'intoxication, on peut administrer comme antidote: Dimercaprol ou British Lewisite (BAL). Ipecac. Charbon activé. En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes d'arsenic. Arsine.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Le trioxyde d'arsenic peut réagir violemment au contact des produits suivants: le trifluorure de chlore, le fluor, le difluorure d'oxygène, le mercure et le chlorate de sodium. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
--	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles.
Méthode et équipement de manutention	Produit extrêmement toxique. Assurer une bonne aération. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	DIVS	10 mg/m ³ (exprimé en As)	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Remarque: Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain				
		TWA	0.01 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
Remarque: Carcinogène confirmé chez les humains				
		TWA	0.01 mg/m ³	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarque: L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques				
		LMPT	0.01 mg/m ³	Canada. Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
		LECT	0.05 mg/m ³	Canada. Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma) CNESST
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre blanc-gris clair.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Donnée non-disponible.
Point de fusion / congélation	274-313°C
Point initial d'ébullition	460°C (subl).
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	0.000001 hPa à 66 °C.
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	3.738g/cm ³
Solubilité	Peu soluble dans l'eau (17-37g/L à 20°C). Insoluble dans l'alcool, le chloroforme et l'éther.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Peut se décomposer au contact de l'humidité ou de l'eau.
Risque de réactions dangereuses	Danger d'explosion avec: Aluminium, magnésium, zinc. Possibilité de réactions violentes avec : halogènes, halogénures d'hydrogène, réducteurs forts, brome, fluor, composés halogène-halogène, fluorure d'hydrogène, nitrates, chlorates, mercure.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Ce produit peut décomposer si exposé à l'humidité de l'air ou l'eau.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides forts, l'acide tannique, les alcalis, le trifluorure de chlore, le carbure de rubidium, les métaux actifs (aluminium, fer, magnésium, manganèse, sodium, zinc, etc.), le fluor, le brome et les autres halogènes, et halogénures d'hydrogène, le fluorure d'hydrogène, le difluorure d'oxygène, le mercure, les halogènes, les agents réducteurs, les infusions et décoctions végétales, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs toxiques d'oxydes d'arsenic. Arsine.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TRIOXYDE D'ARSENIC (STD. PRIMAIRE)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Lésions aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, essouffement, maux de tête, vertiges, érythème, nausées et vomissements, convulsions, hypotension, tachycardie, pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Irritation et brûlure des muqueuses. Dysphagie, gastro-entérite hémorragique, douleurs abdominales, crampes, diarrhées profuses, maux de tête, vertiges, nausées et vomissements, tachycardie, convulsions, hypotension, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, sensibilisations cutanées, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, érythème, sudation, salivation, goût d'ail dans la bouche, anémie, fatigue, tachycardie, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible de causer le cancer. Est reconnu comme agent cancérigène pour l'homme (classe 1 CIRC). Sensibilisation possible de la peau.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 14.6 mg/kg. DL50 Cutanée: Donnée non disponible.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: Essai en dynamique - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 12.6 mg/L - 96h.
Persistence et dégradation	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation - Lepomis cyanellus - Facteur de bioconcentration (FBC): 236.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1561
Appellation réglementaire	TRIOXYDE D'ARSENIC
Classification du TMD	6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	0,5kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Cancérogénicité catégorie 1A Toxicité aigüe-Orale catégorie 2
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-11-17